

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (10) :

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire G. MAUDUIT
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS
E. FARHAT mandante a pour mandataire AF. BOURAT
C. HUMBLOT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (2) :

M. METAIS, A. LAURENDEAU

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Gratuité du stationnement Parking du Château d'avril à juin 2018

Des travaux auront lieu rue Saint André du mois d'avril au mois de juin 2018. Pendant cette période, il est proposé de rendre gratuit l'accès au parking du Château.

* * * * *

VU les articles L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°41 du conseil municipal du 22 juin 2017 relative à règlement intérieur des parcs de stationnement Blossac et Château,

VU la délibération n°3 du conseil municipal du 28 septembre 2017 en particulier le paragraphe n°2, qui limite la délégation au maire pour les augmentations et diminution de tarifs inférieurs à 3%,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'instaurer la gratuité du stationnement Parking du Château, pendant la durée des travaux,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la gratuité du stationnement Parking du Château pendant la période des travaux qui auront lieu rue Saint André du mois d'avril au mois de juin 2018,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

- 2 FEV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

